



Les deux volets du document ci-dessous sont à remplir par **toute organisation membre à part entière** d'Emmaüs International.
Les associations membres en probation ne votent pas aux assemblées générales.

POUVOIRS à remplir si votre groupe fait participer un.e délégué.e, pour qu'il puisse voter

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

D'EMMAÜS INTERNATIONAL – 30 novembre au 2 décembre 2021

Le Conseil d'Administration de l'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs International :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE COMPLÈTE :

TEL :

MAIL :

Donne pouvoir au membre ci-dessous de l'organisation :

M. M^{me} (*raier la mention inutile*)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE MAIL PERSONNELLE (*autre que celle du groupe*) :

Pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire d'Emmaüs International du 30 novembre 2021, qui se tiendra en visio-conférence, et **y voter en son nom**.

Ce pouvoir est : (*raier la mention inutile*)

- général
- limité aux instructions suivantes :

Pouvoir émis sous la responsabilité du représentant légal :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction au sein du Conseil d'Administration :

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'organisation :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

D'EMMAÜS INTERNATIONAL – 1^{er} décembre 2021

Le Conseil d'Administration de l'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs International :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE COMPLÈTE :

TEL :

MAIL :

Donne pouvoir au membre ci-dessous de l'organisation :

M. M^{me} (*raier la mention inutile*)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE MAIL PERSONNELLE (*autre que celle du groupe*) :

Pour le représenter à l'assemblée générale extraordinaire d'Emmaüs International du 1^{er} décembre 2021, qui se tiendra en visio-conférence, et **y voter en son nom**.

Ce pouvoir est : (*raier la mention inutile*)

- général
- limité aux instructions suivantes :

Pouvoir émis sous la responsabilité du représentant légal :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction au sein du Conseil d'Administration :

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'organisation :

> Ce document doit être signé par le représentant légal de l'organisation membre, revêtu du cachet de l'organisation et renvoyé par courrier postal au siège d'Emmaüs International ou par scan **au plus tard le pour le 30 octobre 2021**.

> En outre, **seules pourront voter les organisations membres à jour du paiement de leurs cotisations à Emmaüs International** depuis les deux dernières AG, donc pour les années **2012 à 2020 incluses**, ou exemptées par le Conseil d'Administration sur demande motivée accompagnée des justificatifs comptables.